

## **Règles de validation en DU COMPLEMENTAIRE (accréditation 2016/2020)**

### **1/ Contrôle continu.**

Aucune UE n'est évaluée en contrôle continu en DU complémentaire.

### **2/Contrôles terminaux.**

Tout devoir terminal non remis entraîne la non validation de l'UE.

Il n'y a pas de session 2, dite de « rattrapage », en DU Complémentaire.

### **3/Règles de validation.**

Le DU Complémentaire se décline sur les 2 semestres, sans distinction.

Un jury académique annuel est organisé en fin d'année universitaire.

#### **Validation de l'année :**

**Les trois UE qui composent le DU Complémentaire ne sont pas compensables entre elles.**

Le DU Complémentaire est validé lorsque chacune des trois UE est validée. Une UE est validée quand le seuil requis de maîtrise des compétences visées est atteint (VSE).

En complément, la non validation de l'UE1 « accompagnement du stage, mise en situation professionnelle, visite conseil, analyse de pratiques » entraîne un **avis défavorable du directeur pour la titularisation.**